

ZONE DE POLICE "PAYS DE HERVE"

Réunion du Conseil de Police
du 20 Mai 2020

La séance est ouverte à 18.40 heures

Présents : M. M. DROUGUET, Président du Collège de Police;
M. JL. NIX, Mme M. STASSEN, Mme V. DEJARDIN, M. F. LEJEUNE, L. DEMONCEAU, M. M. FYON et M. C. HALIN, Membres du Collège de Police ;
M. B. DORTHU, M. R. MEESSEN, M. L. BLANCHARD, M. D. HOGGE, M. T. LEJEUNE, M. EP. PIRET, M. M. DE NARD, M. M. BAGUETTE, Mme M. HABETS, M. P. NELL, M. H. AUSSEMS, M. D. HOMBLEU, M. R. GOTAL, M. M. PINCKAERS, M. J. SIMONS, Conseillers ;
M le Commissaire Divisionnaire V. CORMAN, Chef de Corps
Mme J. VANDERLINDEN, Secrétaire de Zone

Excusés : M. B. BAGUETTE, Mlle M. DUBOIS, M. A. DEROME, M. J. DEBOUGNOUX,

INTRODUCTION

En cette période de crise sanitaire, le SPF Intérieur a examiné, en collaboration avec l'UVCW, la manière dont le Conseil de police pouvait avoir lieu.

Les recommandations émises par le SPF Intérieur visent à obtenir le plus de cohérence possible par rapport aux directives existantes en matière de tenue des conseils communaux.

Considérant que le principe de publicité de la séance ne peut être respecté dans les circonstances actuelles, il y a lieu qu'un arrêté soit pris à cet effet.

Arrêt du Collège de Police

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et particulièrement les articles 25/6 et 25/8 ;

Vu les mesures prises par le Gouvernement dans le contexte de lutte contre la propagation du Coronavirus Covid-19 ;

Vu les recommandations émises le 02 avril 2020 par le SPF Intérieur en matière d'organisation des Conseils de Police ;

Considérant que le Conseil de Police initialement prévu le 25 mars 2020 a été reporté ;

Considérant que la période de confinement a été prolongée par le Gouvernement fédéral le 15 avril 2020 jusqu'au 03 mai 2020 minimum ;

Considérant que de toute façon, le déconfinement sera progressif et soumis à certaines conditions et règles à respecter qui nous sont inconnues à ce jour ;

Considérant qu'il est impossible, pour la zone de police, de continuer à reporter les décisions tant d'investissements qu'en matière de personnel (ouvertures d'emplois, attributions d'emplois, NAPAP, renouvellement de contrats, ...) qui, s'ils ne sont pas qualifiés d'urgents à ce jour, pourraient avoir un impact grave sur l'organisation du travail et des prestations de la zone de police dans les mois à venir (quand la situation redeviendra « normale ») ;

Considérant que la zone de police peut disposer d'une salle suffisamment grande pour organiser le Conseil de Police dans le respect des règles de distanciation sociales édictées par le Gouvernement ;

Considérant toutefois qu'il y aurait lieu d'inviter la presse et la population à ne pas s'y déplacer physiquement pour les points qui auraient dû normalement être traités en séance publique ;

Considérant que pour éviter tout incident, il y a lieu de solliciter que tous les points de l'ordre du jour soient traités à huis clos ;

Considérant que les Conseillers de Police ont été consultés par voie informatique à ce sujet le 22 avril 2020 :

« Marquez-vous votre accord pour l'organisation du Conseil de Police à HUIS CLOS exclusivement le 20 mai 2020 à 18.30 H au Forum des Pyramides à WELKENRAEDT afin d'être en mesure de respecter les règles de lutte contre le Coronavirus Covid-19 édictées par le Gouvernement fédéral ainsi que les mesures de distanciation sociale ? OUI – NON »

Considérant que

Par 27 (vingt-sept) voix « POUR »
0 (zéro) voix « CONTRE »
0 (zéro) « ABSTENTION »

sur 27 (vingt-sept) votants,

LES MEMBRES DU CONSEIL DE POLICE MARQUENT LEUR ACCORD pour l'organisation de la séance du Conseil de Police du 20 mai 2020 à 18.30 H au Forum des Pyramides à WELKENRAEDT à HUIS CLOS exclusivement.

Considérant, par conséquent, que la majorité des Conseillers de Police a marqué son accord sur la proposition du Collège ;

LE COLLEGE DE POLICE ARRETE, pour le bien-être de tous et le respect des règles édictées par le Gouvernement fédéral dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus Covid-19, que la séance du Conseil de Police du 20 mai 2020 se déroulera entièrement à HUIS CLOS au « Forum des Pyramides », Rue Grétry 10 à 4840 WELKENRAEDT.

Le Conseil se réunit à HUIS CLOS

.....

La séance est levée à 19.50 heures.

PAR LE CONSEIL DE POLICE :

La Secrétaire,
(s) J. VANDERLINDEN

Le Président,
(s) M. DROUGUET

POUR COPIE CONFORME,

Herve, le

PAR LE COLLEGE :

La Secrétaire,

Le Président,